



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Agrégation interne et CAER-Agrégation

Section : Sciences médico-sociales

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du concours

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
Agrégation interne	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés	4
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	5
Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique.....	5
Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé	13
Résultats	13
Rapport.....	13
EPREUVES D'ADMISSION	15
Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat.....	15
Résultats	15
Rapport.....	15
Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques.....	18
CONCLUSION GENERALE	25

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Agrégation interne

Candidats inscrits :	171
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	108
Candidats admissibles :	14
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	14
Candidats proposés pour l'admission :	6
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure moyenne	15.75
Moyenne générale des candidats admissibles	12.88
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	12.25
Moyenne générale des candidats admis	10.75
Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	12.62
Moyenne générale des candidats admis	11.81

Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

Candidats inscrits :	32
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité :	21
Candidats admissibles :	2
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	2
Candidats proposés pour l'admission :	1

Epreuves d'admissibilité

Meilleure moyenne	12.5
Moyenne générale des candidats admissibles	12.25

Epreuves d'admission

Meilleure moyenne	12.5
Moyenne générale des candidats admis	12.5

Ensemble des épreuves (Admissibilité et admission)

Meilleure moyenne	12.25
Moyenne générale des candidats admis	12.25

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets d'admissibilité sont en ligne : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-agregation-2024-1356>

Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée : 6 heures ; coefficient 1

« L'épreuve, qui prend appui sur un dossier scientifique et technique relatif à un problème concernant les mises en œuvre des politiques sociales et de santé, s'organise en deux parties :

- la première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues.
- la seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le support proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé.

Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés ».

Précisions sur les attendus de l'épreuve

La première partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour expliciter ou valider les solutions retenues. Une problématisation du sujet est attendue. Pour répondre à la problématique, le candidat doit mobiliser des connaissances au service de la réflexion et de la construction d'une argumentation pour questionner la mise en œuvre des politiques sociales et de santé, et la ou les solutions retenues. Les concepts mobilisés doivent être clairement explicités.

Le périmètre des connaissances à mobiliser est indiqué dans le programme de l'agrégation de sciences médico-sociales.

La seconde partie permet d'évaluer les capacités du candidat à utiliser le corpus proposé pour élaborer un exercice permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves à un niveau de formation déterminé par le candidat. Le candidat doit situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements qui lui sont associés. Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés au travers d'une activité permettant d'évaluer les élèves. Il est attendu que le candidat se positionne en expert de la discipline au travers de sa compréhension des enjeux didactiques et pédagogiques et des choix qu'il effectue.

Les deux parties du sujet sont en lien mais ne sont pas à traiter dans une même composition. Il s'agit de deux démarches différentes évaluant des compétences différentes.

Le jury rappelle qu'il attend autant de la première partie que de la seconde. La complexité de ce double exercice impose une vigilance accrue dans la gestion du temps. Les candidats doivent planifier l'organisation de leur travail afin de pouvoir s'exprimer pleinement dans le temps imparti sur l'ensemble des activités demandées.

Attendus de la première partie

A partir du corpus fourni, les candidats devaient s'attacher à répondre à la question suivante : **L'expérimentation « Territoires zéro non-recours » en France : une réponse en faveur de l'accès aux droits ?**

Le sujet portait sur la question de l'accès aux droits et du non-recours aux prestations sociales à travers l'expérimentation "Territoires Zéro Non-Recours", initiée par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS). La question invitait à analyser cette initiative au regard des textes juridiques qui l'encadrent, des apports historiques, politiques et sociologiques, ainsi que de son impact attendu et de son ancrage territorial.

Plusieurs questions majeures étaient ainsi soulevées par le corpus documentaire, parmi lesquelles, à titre non exhaustif :

- quels déterminants, obstacles et leviers d'amélioration de l'accès aux droits et du non-recours ?
- approche nationale ou locale ? Quels enjeux de territorialisation des réponses par rapport à des solutions nationales ?
- automatisation des prestations sociales vs individualisation ? Intérêts, conséquences pour les individus ? Enjeux ?
- quelles finalités du dispositif : attribution des prestations ? Lien social ?
- quels enjeux éthiques de l'"aller-vers" ? Quid du contrôle social ?
- quelle articulation entre la logique de guichet et l'approche "aller-vers" ? Quel impact sur les publics concernés et l'efficacité des dispositifs ?
- renforcer la formation des travailleurs sociaux ou s'appuyer sur d'autres accompagnants (médiateurs, associations, bénévoles) ?
- quelle place du numérique dans la lutte contre le non-recours et pour l'accès aux droits ?
- quelle articulation avec les autres formes de non-recours : l'accès à la santé, à l'éducation, aux loisirs ?
- quel réalisme d'un objectif "Zéro Non-Recours" ? Limites structurelles de l'expérimentation, financement, pérennisation du dispositif et obstacles à sa généralisation. Perspectives de l'expérimentation ?

Le sujet présentait l'expérimentation "Territoires Zéro Non-Recours" à Strasbourg, notamment dans les quartiers de Neudorf et de la cité Ampère (QPV). Les candidats devaient interroger ce dispositif en fonction :

- de son intégration dans les politiques locales et nationales ;
- de ses principes et des modalités d'intervention prévues ;
- des enjeux méthodologiques et de l'évaluation de son efficacité, en questionnant la place et le rôle des acteurs impliqués ainsi que la concertation avec les bénéficiaires.

Les réponses attendues devaient faire appel à des connaissances précises, ciblées au regard du sujet.

A titre d'exemples :

- le contexte politique, sociétal et économique des politiques sociales, l'inscription de l'expérimentation dans les politiques sociales et de santé.
- les concepts clés : le non-recours, l'accès aux droits, l'aller-vers, le développement social local, les capacités, le développement du pouvoir d'agir.
- les typologies des droits concernés.
- les références théoriques à mobiliser à bon escient : Philippe Warin, Nicolas Duvoux, Julien Damon, Henri Bergeron, Tom Chevalier, etc. Le jury rappelle qu'il ne suffit pas de citer un auteur. Les apports d'auteurs sont à mobiliser au service de la réponse à la problématique.
- les plans nationaux et les rapports officiels : Défenseur des droits, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ...
- la dématérialisation croissante des démarches et ses conséquences.
- les considérations éthiques et sociales : le ciblage des publics, l'aller-vers et le contrôle social.

L'exercice vise à évaluer la capacité des candidats à construire une réflexion structurée, argumentée, progressive, répondant à la problématique posée en introduction.

La production du candidat devait donc être problématisée et contextualisée au regard de l'expérimentation et ne pouvait en aucun cas se résumer à une synthèse des documents ou une dissertation générale sur la protection sociale et l'accès aux droits en France.

Remarques globales sur les prestations des candidats pour cette première partie

Le jury a constaté une amélioration du traitement de cette première partie par les candidats et se réjouit de ce constat.

Les meilleures copies ont proposé une problématique pertinente sur l'expérimentation et centré leur réflexion sur celle-ci.

Elles ont su articuler leur réflexion en abordant à la fois l'expérimentation TZNR et les choix politiques sous-jacents ou encore en la reliant aux enjeux économiques et sociétaux, tout en mobilisant à bon escient des concepts pertinents et questionner la place d'une expérimentation au sein des politiques publiques.

La plupart du temps, ces candidats ont su éviter la critique systématique du dispositif et ont proposé une discussion équilibrée sur ses enjeux, forces, limites, perspectives.

Le jury a apprécié les copies qui ont su mettre en lien les différents documents du corpus.

En revanche, le jury constate la difficulté récurrente de certains candidats à problématiser, contextualiser leur approche ou même prendre de la distance avec leurs propres représentations.

A titre d'exemple, dans certaines copies, le dispositif TZNR n'était pas du tout évoqué en introduction ou n'était abordé que très tardivement. De même, le jury constate trop souvent encore, des détours excessifs par des rappels historiques généraux – ici en l'occurrence sur la protection sociale - au détriment d'une discussion approfondie sur l'expérimentation TZNR pouvant conduire à une gestion non efficace du temps.

Dans d'autres productions, l'argumentation manque de cohérence du fait, soit de l'absence de problématique, soit d'une problématique peu explicite, soit encore d'une question qui paraphrase la consigne posée dans le sujet.

Certains candidats adoptent des plans types, préconçus (intérêts/limites, avantages/inconvénients) qui ne permettent pas d'apporter une réponse progressive et personnalisée.

D'autres, encore trop nombreux, se contentent de proposer uniquement une synthèse du corpus.

Enfin, quelques candidats versent dans la critique systématique, voire les jugements de valeur, affichant alors une absence de prise de recul et de compréhension du sens d'une expérimentation.

Attendus de la seconde partie

Le jury rappelle que cette partie est tout autant essentielle que la première. Les candidats doivent donc être extrêmement vigilants à la fois à leur gestion du temps et à l'équilibre dans le traitement des deux parties de l'épreuve. Un candidat qui n'aborde qu'une seule des deux parties ou qui en néglige une, est, de fait, pénalisé.

Il est rappelé qu'il s'agit bien d'une activité permettant d'évaluer des connaissances et des méthodes acquises par les élèves.

Le corpus exploité dans la première partie doit également l'être dans la seconde partie.

A partir du dossier scientifique et technique fourni, les candidats devaient répondre à la consigne suivante : « **Elaborez une activité permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves dans l'enseignement de spécialité sciences et techniques sanitaires et sociales, à un niveau du cycle terminal que vous préciserez.**

Votre proposition comportera une explicitation des objectifs cognitifs et méthodologiques évalués et situera l'activité dans un processus d'apprentissage.

Vous justifierez clairement vos choix ».

Comme mentionné dans la définition d'épreuve et rappelé dans le rapport de jury précédent, la présentation d'une activité d'évaluation est attendue, et non sa simple mention.

Les candidats choisissent un type d'évaluation et l'argumentent. Ils précisent les compétences évaluées, ainsi que les indicateurs utilisés.

L'exercice est à situer dans un processus d'apprentissage pour permettre au jury d'apprécier la construction, la progression dans la réflexion, tant chez l'élève que chez le candidat. La démarche aborde les choix d'un point de vue didactique et pédagogique : que veut-on évaluer, quand, pourquoi, comment ?

Le fait de présenter une séance, ou une activité technologique, ne constitue pas en soi une activité permettant d'évaluer les connaissances et méthodes acquises. L'évaluation ne peut pas être informelle ou simplement mentionnée en fin de présentation. C'est toute la réflexion sur l'activité d'évaluation et sa démarche qui doit être développée et détaillée.

Une présentation des objectifs cognitifs et méthodologiques visés par l'évaluation est attendue.

Cette partie repose sur la capacité à démontrer une réflexion didactique et pédagogique, de haut niveau, s'appuyant sur des choix argumentés. Il ne s'agit pas de mentionner des activités, des objectifs, les uns à la suite des autres, ni de proposer uniquement des fiches de séance ou de séquence. C'est l'activité d'évaluation des apprentissages qui est la cible du questionnement et de la réflexion.

Les candidats se positionnent ici dans une dimension d'expertise disciplinaire, de connaissance fine des processus et mécanismes d'apprentissage et d'évaluation, ceci dans une démonstration étayée et non dans une dimension uniquement technique.

Des références à des théories de la pédagogie et de l'évaluation sont appréciées, si elles sont au service de l'argumentation de l'exercice d'évaluation.

L'activité d'évaluation doit être située dans une progression, dans le processus d'apprentissage. La progression s'entend ici en termes de contenus, notions, mais aussi de capacités exigibles et compétences. Le choix de la classe (dans le sujet de la session 2025, première ou terminale) est à déterminer et à justifier.

Si l'activité d'évaluation doit s'inscrire dans une séquence, l'attendu ne réside pas dans la démonstration de la capacité à organiser ou présenter une séquence et/ou une séance.

Il ne s'agit pas seulement de montrer ce qui est fait ou va être fait, mais d'expliquer la démarche et les choix opérés.

L'évaluation porte donc notamment sur la capacité à expliquer des choix en vue de réaliser une activité d'évaluation, pour un niveau déterminé, en appui sur les documents ou extraits de documents sélectionnés dans le corpus. Le choix des documents doit être argumenté.

Chaque étape (détermination des objectifs cognitifs et méthodologiques, des capacités ou compétences évaluées ; des documents supports, modalités de mise en activité des élèves...) doit être justifiée, de même que la logique de construction de l'activité au regard de la progression. La démarche technologique doit être visible.

Remarques sur les prestations des candidats pour cette seconde partie

Comme pour la première partie, le jury constate des prestations de meilleure qualité, en lien avec les attendus de l'épreuve. Globalement, les candidats ont une bonne connaissance du programme du cycle terminal de l'enseignement de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales. Ils sont par ailleurs en capacité de mobiliser des apports théoriques relatifs aux théories de l'apprentissage, pour fonder leur évaluation. Cela témoigne d'une préparation conséquente et ciblée.

Pour les meilleures copies :

- L'activité d'évaluation est clairement située dans un processus d'apprentissage.
- Les candidats se positionnent sur un type d'évaluation (formative ou sommative la plupart du temps) en le justifiant.
- Les objectifs d'évaluation sont en cohérence avec l'activité et les attendus précis proposés.
- Les modalités de l'activité proposée sont explicites.
- La démarche technologique est visible.
- Le corpus de documents est mobilisé avec des choix visibles, argumentés.
- Dans le cadre d'une évaluation formative, les stratégies de remédiation individuelles et/ou collectives sont expliquées, une réflexion sur la mise en œuvre d'auto-évaluations est menée (éléments d'auto-évaluation développés et non cités, vision du professeur et vision de l'élève).

- Lorsqu'une grille d'évaluation/d'auto-évaluation est construite, elle est renseignée, déclinée en niveaux de maîtrise.
- La différenciation pédagogique, lorsqu'elle a été présentée, a donné une plus-value à la copie.

Le jury a apprécié que les candidats construisent et justifient leur démarche et leurs choix, dans un discours structuré et fluide, avec un fil conducteur perceptible.

En revanche, le jury constate deux grands écueils qui persistent :

- Les copies qui n'abordent pas la dimension évaluative,
- Les copies qui l'abordent de manière succincte, voire superficielle ou non réaliste :
 - Evaluation citée, sans être développée (copie qui ne précise pas ce qui est évalué, ni pourquoi, ni comment) ;
 - Activités parfois irréalistes au regard du nombre d'objectifs visés, du nombre de questions, de consignes posées aux élèves, ou encore, question identique à la question du sujet de la partie 1 de l'épreuve d'exploitation pédagogique de l'agrégation ...) ;
 - Absence d'objectifs d'évaluation ;
 - Compilation d'éléments sans fil conducteur ;
 - Grilles d'évaluation non abouties, sans aborder les degrés de maîtrise et les critères d'évaluation.

Il est rappelé qu'il ne doit pas être question de l'expérience du professeur dans une de ses classes. En effet, certains font référence à leur expérience d'enseignant ce qui n'est pas attendu. De manière plus surprenante et rare, certains candidats se présentent sans savoir manifestement ce qu'est l'enseignement de STSS en confondant les voies de formation, les enseignements, les programmes et référentiels.

Remarques sur la maîtrise de la langue française et le soin apporté à la qualité de la copie.

Il est inadmissible pour un concours d'enseignants que des copies soient peu soignées et s'apparentent, pour certaines parties de la copie, à des notes de type brouillons. La maîtrise des règles de construction de la composition est fondamentale. Une qualité irréprochable de l'expression écrite est attendue. Il est conseillé de garder un temps de relecture avant la fin de l'épreuve.

En résumé des points précédemment évoqués, les membres du jury réitèrent les préconisations suivantes :

Partie I :

- Être vigilant sur l'approche du sujet, questionner les concepts, leur articulation afin de cerner la problématique et y répondre dans un plan adapté ;

- En ce sens, privilégier la construction de plans qui favorisent l'analyse, c'est-à-dire qui permettent de lier des éléments clés du sujet et mettre en relation le problème posé, les enjeux et le dispositif envisagé permettant d'y répondre ;
- Elargir l'analyse au-delà des seuls éléments présents dans les documents du corpus, d'où la nécessité de maîtriser les connaissances en rapport avec le programme de l'agrégation ;
- S'appuyer sur des références fiables et pertinentes pour étayer le raisonnement.

Partie II :

Il est rappelé ici quelques points clés :

- Proposer une activité d'évaluation et argumenter les choix ;
- La situer dans une progression annuelle (contenu, compétences et/ou capacités) et un processus d'apprentissage ;
- Présenter les prérequis, la place du thème dans les programmes d'enseignement ;
- Proposer des objectifs cognitifs et méthodologiques évaluables et montrer comment ils sont évalués ;
- Sélectionner des documents, en montrant leurs intérêts respectifs pour l'activité d'évaluation, leurs limites, les notions qu'ils permettent de mobiliser, leur articulation ou encore les difficultés soulevées par tel document, le questionnement qu'il peut susciter chez l'élève ;
- Montrer un lien explicite avec le corpus de documents de la partie 1 ;
- Argumenter la transversalité avec d'autres enseignements.

Le jury invite les futurs candidats à se référer également aux différents rapports de jury des sessions précédentes pour se préparer au mieux.

Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats



Rapport

Cadre général et attendus

Il est attendu une mobilisation de connaissances au service d'un questionnement servant à structurer une pensée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, organisée autour d'un plan apparent, résultant d'une problématique ou d'une prise de position clairement énoncée.

La mobilisation de références sociologiques, économiques, juridiques, épidémiologiques, historiques au service du questionnement doit être effective et contribuer d'une manière pertinente à l'argumentaire développé dans la dissertation.

Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des connaissances en lien avec le sujet, elles ne doivent pas être développées pour elles-mêmes, mais toujours au service de l'explicitation de la problématique.

La simple définition lexicographique n'apparaît pas comme suffisante. La connaissance d'un objet passe par celle de ses attributs, de ses caractéristiques. La mobilisation de ces derniers ou d'une définition doit être articulée à la réflexion ou l'analyse développée, elle doit apporter au propos. C'est leur intégration dans l'analyse, l'argumentation qui a du sens. Ainsi, la définition ou la présentation d'un concept n'est pas utile si elle n'apporte pas au raisonnement.

Dans le travail proposé cette année, il était demandé aux candidats de discuter des modalités de promotion de la santé des enfants et des jeunes concernés par la protection de l'enfance.

Bien-sûr, il était attendu une définition claire et référencée des termes du sujet ainsi qu'une bonne connaissance de la structuration des domaines de la protection de l'enfance mais aussi du concept de promotion de la santé dans l'intégralité de sa définition avec les cinq axes décrits dans la Charte d'Ottawa et les principes qui la sous-tendent. Il s'agissait de traduire de façon concrète la mise en œuvre de la promotion de la santé dans le secteur de la protection de l'enfance. L'approche ne pouvait se limiter à une approche éducative individuelle et collective. Il était nécessaire de bien prendre en compte les besoins particuliers de ces enfants, les milieux de vie, l'organisation du système de la protection de l'enfance et des politiques intersectorielles liant le champ de la santé avec celui de la protection de l'enfance pour envisager des propositions d'amélioration de la situation et pratiques actuelles. De plus, la réflexion devait prendre en compte et expliciter les déterminants des inégalités sociales de santé spécifique de ce public. Les spécificités ou convergences de l'existant à l'étranger pour renforcer la réflexion aurait été un plus.

La problématisation du sujet devait ainsi permettre de faire apparaître la dimension systémique du sujet et l'importance d'une approche transversale intersectorielle avec le développement de partenariats complémentaires pluriprofessionnels. Aussi, le développement de ces approches implique une évolution des pratiques professionnelles par des formations initiales et continues.

Une attention particulière était aussi accordée à la capacité des candidats à argumenter leur propos par des références théoriques ou conceptuelles empruntées à la littérature scientifique et à illustrer leur réflexion au moyen d'exemples concrets.

Enfin, la dissertation devait dépasser le stade d'un exposé factuel en proposant une réflexion sur les défis qui se présentent sur ce sujet, par exemple en matière de formation, de coordination pluriprofessionnelle, d'attractivité des métiers, de reconnaissance de la place et des droits des personnes concernées.

Prestations des candidats

Sur le fond, les travaux présentaient des disparités importantes dans la mobilisation de connaissances pertinentes et actualisées pour répondre à la question posée. Bien souvent, le sujet est en partie contourné et la composition laisse place à des digressions (par exemple sur la crise sanitaire du Covid). A cet égard, le jury rappelle l'importance pour les candidats de mobiliser leurs connaissances, en réponse à la question posée. Les compositions, s'appuyant sur des éléments de définition des termes-clés et leur contextualisation institutionnelle et professionnelle, avaient davantage de chances de conduire à une problématisation claire et une argumentation structurée. Ensuite, la richesse et la pertinence des références scientifiques ainsi que la diversité des exemples présentés variaient parfois grandement d'une composition à une autre, certaines proposant un niveau de développement trop superficiel. Les travaux proposant des analyses étayées et nuancées plutôt que des exposés descriptifs ou des discours à connotation partisane se sont favorablement démarqués. Sur la forme, la lisibilité de la démonstration était parfois altérée par des phrases longues, confuses et des transitions peu soignées. Le plan n'était pas toujours annoncé et lorsque c'était le cas, il était parfois difficile de le retrouver au fil de la lecture, ce qui affaiblissait la cohérence de la démonstration. Par ailleurs, certains

travaux présentent, sur le plan de l'orthographe et de l'expression écrite, des insuffisances inacceptables à un niveau agrégation.

EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes), Coefficient 1

Résultats

Moyenne : 9,40/20

Meilleure note : 15/20

Rapport

L'épreuve consiste en la présentation et la soutenance par le candidat d'un dossier original relatif à un projet qu'il a conduit dans le cadre de la discipline dans laquelle il enseigne. Le thème du projet est pris dans les programmes des enseignements technologiques de la spécialité des classes du cycle terminal de lycée ou dans les classes post-baccalauréat.

En propos liminaire, il est important de noter que les candidats doivent avoir le souci de présenter un projet qu'ils ont effectivement réalisé récemment dans la discipline. Il est attendu que le projet ait un ancrage dans le champ disciplinaire des sciences médico-sociales. Dans le cadre de cette épreuve, la notion de projet doit être entendue au sens large, et en premier lieu, en tant que projet pédagogique à mettre en œuvre à destination des élèves ou des étudiants, pour faciliter les acquisitions dans la discipline.

La plus-value du projet pour les apprentissages doit être démontrée. A cet effet, une réflexion est à mener en amont sur le choix du sujet, sur ses enjeux actuels et sur ses intérêts didactiques et pédagogiques au regard des enseignements assurés. Au-delà des apports de la littérature sur le domaine, une contextualisation territoriale est appréciée, lorsque le sujet le permet. Le positionnement de l'enseignant dans le projet est à expliciter de manière claire. Celui-ci doit rester tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet dans son rôle d'enseignant.

Les candidats ont présenté des travaux de qualité très inégale, tant sur le fond que sur la forme. Le jury a privilégié les dossiers présentant des qualités rédactionnelles solides, au service d'un projet abouti en réponse à des besoins ou des problématiques rencontrés dans l'exercice de la pratique d'enseignant, montrant une réelle réflexion théorique et pédagogique, et s'appuyant sur des données fiables.

Le dossier doit être équilibré entre la réponse à des besoins, les attentes et représentations des élèves, les données théoriques avec une bibliographie adaptée et l'ensemble de la démarche, y compris le projet mis en œuvre au service des

apprentissages. Il y a des lectures incontournables avant de s'engager dans la démonstration d'un sujet donné. La présentation de la bibliographie doit être ordonnée et comporter principalement des références récentes.

Il est attendu un titre du dossier explicite, original et qui rende bien compte de l'objet et des objectifs du projet.

Dans la partie introductive, la problématisation doit permettre de mettre en perspective le thème du projet.

L'objet d'étude doit être clarifié et problématisé : le jury a apprécié la précision dans l'usage des concepts et leur définition en introduction. En revanche, le déroulement du projet n'est pas toujours en cohérence avec ces concepts et la problématique disparaît parfois derrière les éléments concrets du déroulement du projet. Dans le dossier et à l'oral, les candidats doivent s'appuyer sur des connaissances scientifiques actualisées. Les deux parties du dossier doivent être articulées. La prise de position dans le traitement de la première partie doit être en cohérence avec le choix du thème du projet et la manière de le conduire.

Les prestations orales ont aussi été inégales tant sur la forme que sur le fond. La forme en étant au service du fond, elle doit susciter l'intérêt de l'auditeur. Sur le fond, certaines présentations ont, de façon très utile, clarifié et apporté des éléments supplémentaires par rapport au dossier, tandis que d'autres étaient descriptives, sans perspective d'analyses complémentaires. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui savaient à la fois défendre leurs choix et argumenter tout en se montrant ouverts à des remarques et des questionnements permettant l'élargissement de leur objet et/ou l'enrichissement de leur démarche pédagogique.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différents attendus de l'épreuve, le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle, présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- qualité de la démarche pédagogique : présentation, cohérence et progressivité des apprentissages, organisation des différents temps de réalisation du projet, modalités de mise en activité des élèves ;
- finalité de l'exploitation pédagogique ;
- rigueur de la construction du dossier : plan, orthographe, expression écrite ;
- clarté de la présentation écrite et orale ;
- pertinence des réponses du candidat aux interrogations du jury.

Le jury conseille aux candidats de préparer leur prestation orale en tenant compte de la durée des deux temps de l'épreuve.

Seconde épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques

Durée de l'épreuve : 6 heures, coefficient 1

Résultats

- Moyenne de l'épreuve : 8.56/20
- Meilleure note : 14/20

Sujet

La prévention constitue un enjeu majeur des engagements du Président de la République en matière de santé. La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 porte également des actions ambitieuses de prévention des cancers, notamment pour améliorer l'accès au dépistage et préparer le dépistage de demain. [...] Des défis majeurs doivent être relevés : augmenter globalement la participation aux dépistages organisés des cancers, diminuer les inégalités sociales et territoriales d'accès aux dépistages et préparer les dépistages de demain.

Source : Ministère de la santé et de la prévention- Direction générale de la santé, Feuille de route Dépistages organisés des cancers 2024-2028, p.2, disponible sur : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/cancer>, Consulté le 3/02/2025

Vous enseignez en cycle terminal de la série ST2S, dans l'enseignement de spécialité « sciences et techniques sanitaires et sociales ».

Dans le cadre d'une séquence, vous envisagez de conduire une activité technologique sur l'évolution de la politique du dépistage du cancer du sein. Vous projetez de contextualiser l'activité technologique en région Île-de-France.

- 1. Schématisez dans un document professeur les choix stratégiques qui ont jalonné l'évolution de la politique du dépistage du cancer du sein en les situant dans leur contexte.**
- 2. Justifiez les concepts que vous proposez de travailler avec les élèves.**
- 3. Présentez et justifiez les principes, les méthodes, les modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez l'activité technologique.**
- 4. Réalisez un document visuel, à partir des bases de données fournies, qui sera exploité dans le cadre de l'activité technologique.**

Ressources

1/ Sur clé USB :

- Stéphanie Dupays, Hervé Léost, Yannick Le Guen, Le dépistage organisé des cancers en France, rapport IGAS, janvier 2022, pp.1-12.
- Ministère de la santé et de la prévention- Direction générale de la santé, Feuille de route Dépistages organisés des cancers 2024-2028, 37 p.
- Extrait de l'Arrêté du 16 janvier 2024 relatif aux programmes de dépistages organisés des cancers.
- Santé publique France, Taux de participation au programme de dépistage organisé du cancer du sein 2022-2023 et évolution depuis 2005,
 - o Tableau 1 : [Effectifs et taux de femmes participantes au programme de dépistage organisé du cancer du sein, annuel et biannuel ; National, régional et départemental, période 2022-2023](#)
 - o Tableau 2 : [Effectifs et taux de femmes participantes au programme de dépistage organisé du cancer du sein, biannuel ; National, régional et départemental, par âge, période 2022-2023](#)
 - o Tableau 3 : [Effectifs et taux de femmes participantes au programme de dépistage organisé du cancer du sein, annuel et biannuel ; National, régional et départemental, période 2005-2023](#)
 - o Tableau 4 : [Effectifs et taux de femmes participantes au programme de dépistage organisé du cancer du sein, annuel et biannuel ; National, régional, par âge, période 2005-2023](#)

2/ En ligne :

- Dorsaf Omrane, Pierre Mignot, Préventions des cancers du sein : ce que la controverse fait à l'action publique, revue Les enjeux de l'information et de la communication, 2018, p 41 à 55, disponible sur <https://shs.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2018-S1-page-41?lang=fr>
- Santé publique France, Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018, volume 1, publié le 5 juillet 2019, disponible sur <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-sein/documents/rapport-synthese/estimations-nationales-de-l-incidence-et-de-la-mortalite-par-cancer-en-france-metropolitaine-entre-1990-et-2018-volume-1-tumeurs-solides-etud>

Rapport

Rappel de la définition de l'épreuve

« L'épreuve consiste à exploiter des documents techniques et pédagogiques relatifs à une séquence de travaux pratiques ou à une séquence d'activités technologiques, éléments d'un processus d'apprentissage. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer et justifier les principes, méthodes et modes opératoires à mettre en œuvre et à dégager les concepts auxquels ils se rattachent ainsi qu'à réaliser, pour tout ou partie, selon la durée impartie, l'activité prévue. »

Remarque liminaire

Cette épreuve se déroule sur poste informatique et est observée par les membres du jury. La copie est réalisée sous format numérique. Les candidats doivent donc maîtriser l'outil numérique dans sa globalité et sa diversité d'utilisation : recherche, création et adaptation de contenus à une finalité, traitement et mise en forme de données, mise en forme automatisée... Cette maîtrise est essentielle pour permettre aux candidats de développer pleinement leur pensée et de la structurer sur un temps imparti. A défaut, les candidats s'exposent au risque de la perte de temps, d'énergie, de cohérence dans leur réflexion et leur prise de recul.

Attendus généraux

Le jury rappelle l'importance de prendre un temps de réflexion lors de la prise de connaissance du sujet, des consignes et des annexes, y compris la sitographie lorsqu'elle est proposée. Les candidats doivent être très vigilants à cerner ce qui leur est demandé afin d'éviter un hors-sujet partiel ou des omissions préjudiciables. De même, en fin de prestation, il reste nécessaire d'accorder un temps suffisant de relecture afin de limiter les erreurs de saisie, de mise en forme, ou encore les maladresses de langage, inacceptables pour un concours de recrutement de professeurs.

La cohérence, la réflexion et l'argumentation du propos tout au long de la copie sont déterminantes. Le jury est également très sensible à la qualité de réalisation, en ce qu'elle témoigne de la rigueur professionnelle dans la production d'un écrit. Les candidats doivent veiller tout au long de l'épreuve à garder un fil conducteur et rendre leur cheminement perceptible tant sur le thème que sur la façon de l'aborder avec les élèves. Un questionnement permanent sur l'articulation entre l'intention et la conception de l'activité proposée aux élèves est donc nécessaire pour garantir la transposition didactique.

Les activités demandées aux candidats ne sont en aucun cas cloisonnées, elles sont reliées et le candidat doit montrer qu'il l'a compris. Ainsi, dans le sujet de cette session, l'approche par les temps forts, les choix, les contextes dans lesquels se situe la politique de dépistage du cancer du sein devaient pouvoir irriguer le travail que souhaitent mener les candidats avec les élèves, et de ce fait, les concepts et la démarche globale tout autant que le traitement de la base de données.

Les candidats doivent se demander comment ils appréhendent une thématique complexe et la transposent dans une activité qui fait sens pour les élèves. Le jury a apprécié pour les meilleures prestations, un plan structuré, clair, une relative fluidité, une maîtrise globale de l'outil informatique.

Attendus spécifiques

1. *Schématisez dans un document professeur les choix stratégiques qui ont jalonné l'évolution de la politique du dépistage du cancer du sein en les situant dans leur contexte.*

Ce document devait permettre à l'enseignant de s'approprier le sujet qu'il devait aborder avec les élèves, dans une vision systémique. Il s'agissait donc d'une étape préalable permettant de saisir la complexité de la mise en œuvre d'une politique de santé publique, dans un contexte qui devait être entendu au sens large et non uniquement du point de vue institutionnel.

La capacité à représenter de manière claire, synthétique, schématique des interactions entre une politique de santé et son contexte historique, social, sociétal, médical, éthique, démographique, technologique, environnemental ... était attendue.

Le support devait être lisible : en ce sens, la forme était au service du fond. Le jury a ainsi apprécié une diversité de propositions. Dans les meilleures copies, les candidats ont mis en évidence les principaux éléments (dates, acteurs, orientations, changement de gouvernance, éclairage international...) en rendant visible la dimension d'évolution et de choix, la projection vers de nouvelles modalités de dépistage, de même que la dimension éthique du thème.

Parmi les éléments attendus à mettre en relation :

- Une chronologie et des objectifs nationaux (plans cancers, feuilles de route, stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030...), internationaux (dont Union Européenne) ;
- Des données épidémiologiques significatives ;
- Des enjeux (par exemple, simplification, rationalisation, « aller vers » les populations les plus éloignées du système de prévention...) et des controverses ;
- Des choix en terme d'orientation des politiques de prévention : généralisée, sélective, ciblée, personnalisée...

En revanche, le jury a constaté parfois des représentations très partielles, linéaires, centrées exclusivement sur une chronologie d'acteurs et de dispositifs ou reliées uniquement à des échelons territoriaux. Or, pour permettre aux élèves d'appréhender « *dans leur complexité, des situations d'actualité sanitaire ou sociale et d'en comprendre les enjeux* », comme le précise le préambule du programme du cycle terminal de STSS, l'enseignant doit lui-même démontrer sa capacité à se les approprier et les schématiser comme demandé dans la consigne.

2. Justifiez les concepts que vous proposez de travailler avec les élèves.

Les candidats devaient ensuite justifier d'un point de vue didactique les concepts qu'ils se proposaient de faire acquérir ou travailler aux élèves lors de la séquence d'enseignement ainsi que leur place au sein de l'activité technologique (AT).

Ce choix était à déterminer en fonction du niveau d'enseignement, de la période envisagée et de la problématique posée. Le candidat devait expliquer en quoi ces concepts sont utiles, pertinents pour la construction de l'activité et du raisonnement de l'élève. Les concepts peuvent être déjà connus (ils sont alors mobilisés) ou être abordés et les candidats devaient le préciser.

Certains candidats ont su se prêter à l'exercice avec finesse et pertinence. D'autres, en revanche, ont disserté sur les concepts sans les relier à une dimension pédagogique.

A titre d'exemple, dans ce sujet pouvaient être présentés les concepts suivants : santé, santé publique, problème de santé publique, déterminant de santé, indicateurs, prévention, types de prévention, politique de santé, inégalités, aller-vers.... Cette liste n'est pas exhaustive. Une présentation rapide du contenu ou du périmètre du concept était attendue.

Le jury rappelle à toutes fins utiles que la seule évocation ou définition des concepts ne permet pas de répondre à la consigne. Les candidats doivent opérer et justifier des choix dans les contenus et notions du programme, en lien avec le thème et les capacités exigibles visées et préciser leur place dans la démarche technologique.

Enfin, le jury conseille vivement aux futurs candidats d'actualiser leurs connaissances. Il est donc nécessaire pour les candidats d'assurer régulièrement une veille documentaire afin de mettre à jour leurs connaissances.

3. Présentez et justifiez les principes, les méthodes, les modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez l'activité technologique.

Cette question était similaire aux sessions précédentes et en comportait, dans un contexte différent, les mêmes attendus.

Bien que située dans un contexte différent, cette question déjà présente dans les sujets des années précédentes, reposait sur des attendus de même nature

A savoir :

- Le questionnement du thème – le dépistage du cancer du sein – dans une approche systémique induite par l'activité de la question 1, était une première étape indispensable pour pouvoir envisager la manière de l'aborder avec les élèves dans le cadre d'une activité technologique. En l'occurrence ici, il s'agissait d'une thématique sanitaire identifiée qui mobilise des concepts du programme, au service d'une activité incluant la production numérique de documents issus de la manipulation d'une base de données ;
- Une explicitation et une justification de la démarche didactique et pédagogique au regard du thème, du niveau d'enseignement retenu, de la progression dans les compétences à acquérir pour les élèves ;
- La mise en évidence d'objectifs pédagogiques élaborés par le candidat à partir du programme et du niveau d'enseignement choisi. Le candidat devait expliciter comment ces objectifs permettent d'atteindre les compétences et/ou capacités exigibles visées ;
- La présentation de la place de l'activité technologique au sein de la séquence présentée, son articulation avec les autres séances, son apport à la séquence et plus globalement au processus de formation ;

- La présentation de l'activité technologique envisagée par le candidat et ses caractéristiques :
 - Partir d'une situation concrète, contextualisée ; en ce sens, l'exploitation de la base de données de la sitographie permettait de caractériser la situation de l'Île –de-France et ancrer la réflexion sur ou à partir de ce territoire ;
 - Identifier ou analyser un besoin ;
 - Engager une démarche réflexive en mobilisant des apports théoriques ainsi que des méthodes et des outils techniques ;
 - Evoquer les attentes en termes de production élève, incluant l'évaluation globale de l'activité ou de la séquence ;
- L'intégration réflexive du numérique dans le travail demandé aux élèves.

Au final, c'est une démonstration par le candidat de ses capacités à mener une réflexion approfondie, justifiée sur ses méthodes, les modes opératoires, les principes à partir desquels il conçoit l'activité technologique demandée.

Les choix effectués par le candidat devaient être justifiés, s'appuyer sur des références scientifiques relatives aux théories de l'apprentissage et à l'enseignement de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales. Le candidat, lorsqu'il en fait état, doit donc s'appuyer sur ces principes pour la mise en activité des élèves. Ainsi, s'il est fait référence à la différenciation, à des « pédagogies actives », il est attendu que cela soit clairement réinvesti et visible dans la proposition d'activité technologique, ce que le jury a toutefois peu constaté.

De même, faute de problématisation, certaines copies sont restées trop générales ou descriptives, ce qui a desservi l'activité technologique et plus globalement la prestation des candidats. D'autres ont posé une problématique ambitieuse pour les élèves, sans par ailleurs y répondre eux-mêmes ou donner aux élèves les moyens d'y répondre, interrogeant de ce fait le jury sur le réalisme de la proposition.

Il est regrettable que souvent les attendus des élèves se limitent à une lecture simple de données graphiques, ou une énumération d'acteurs et de dispositifs sans chercher à analyser des données, questionner des enjeux, des phénomènes plus complexes, en l'occurrence ici ceux qui ont jalonné les choix politiques en termes de dépistage du cancer du sein. Le questionnement de la dimension éthique aurait été particulièrement apprécié.

Dans les meilleures copies, le jury a relevé une présentation et une justification pertinentes et relativement exhaustives des choix effectués, dans lesquelles l'élève est réellement acteur, avec une dimension explicite de l'enseignement. Le jury y a apprécié l'interaction entre les pôles thématique et méthodologique.

L'enseignement doit conduire au développement de l'esprit critique de l'élève, de sa citoyenneté, dans une dimension d'autonomisation, de capacité à démontrer, à argumenter des choix. L'enseignant doit montrer qu'il prend en compte la diversité des élèves. De ce fait, la simple description de ce que l'enseignant fait ou fait faire ne permet pas de le saisir, ni de percevoir le fil conducteur de la démarche didactique et pédagogique, de ce que veut faire l'enseignant avec les élèves, pourquoi et comment.

4. Réalisez un document visuel, à partir des bases de données fournies, qui sera exploité dans le cadre de l'activité technologique.

La dimension « document visuel » était ouverte, les candidats pouvaient proposer une infographie, un tableau retravaillant les bases de données fournies, un ou des graphiques ... Le jury a été vigilant quant à la cohérence entre le choix de la production et la démarche didactique et pédagogique présentée en amont, la congruence entre le fond et la forme et la qualité de réalisation.

Les candidats devaient être en capacité d'expliquer les choix des données travaillées, de la production réalisée et de ce qu'ils en attendaient des élèves. Était évaluée l'aptitude à s'emparer d'une base de données, à l'exploiter et à la mettre en forme au service d'une activité ayant un caractère spécifique. De ce fait, la production ne pouvait pas se limiter à une simple reproduction ou extraction de la base de données.

Parfois, le travail sur les données, demandé aux élèves, s'est révélé trop élémentaire (une simple lecture de graphique) ou déconnecté de l'axe de questionnement initial choisi par le candidat lui-même. De plus, le jury a été surpris de constater que certains candidats n'ont pas réalisé la production demandée. Par ailleurs la consigne était de contextualiser l'activité technologique en Île-de-France et ne pouvait donc se situer sur un autre territoire.

La base de données permettait de caractériser et mettre en évidence la faiblesse de la participation au dépistage organisé en Île-de-France et s'interroger - par exemple - sur les raisons de cette situation ou sur les modalités possibles ou mises en œuvre pour y remédier. Cette approche pouvait donner sens à l'activité des élèves lorsque l'enseignant en avait fait sa problématique, ce que certains candidats ont réussi.

Conclusion générale

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréat(e)s de cette session 2025.

Le jury encourage les candidats non admis à se représenter. L'agrégation interne est un concours difficile qui nécessite une préparation sérieuse qui ne doit négliger ni les aspects purement scientifiques, ni les technologies et techniques à l'appui de ces savoirs et contribuant à assurer l'acquisition des compétences aux élèves et étudiants des filières du domaine de la santé et du social.

Le jury espère que ce rapport sera utile à la préparation des futurs candidats.

Le jury remercie monsieur le Proviseur du lycée Etienne-Jules Marey à Boulogne Billancourt pour la qualité de l'accueil que lui-même et son équipe ont réservé à ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Le jury remercie également l'ensemble des personnels en particulier les personnels chargés de l'accueil des membres du jury et des candidats, la maintenance informatique et de la propreté des locaux. La qualité de leur travail est pour beaucoup dans l'ambiance sereine dans laquelle les candidats ont pu travailler.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour l'importance et la qualité du travail de correction et d'interrogation effectué, ainsi que pour leur exigence intellectuelle et leur implication remarquable.

Enfin, je remercie tout spécialement la gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse. Son efficacité, sa diligence et sa réactivité ont été très précieuses.